



37 fédérations et associations nationales
Des collectifs inter-associatifs locaux
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

DOSSIER DE PRESSE

16 octobre 2026

Face aux politiques qui appauvrissent les plus pauvres et affaiblissent ceux qui les accompagnent : le Collectif ALERTE se mobilise !

À la veille de la Journée mondiale du refus de la misère, le Collectif ALERTE tire la sonnette d'alarme : le PLF et le PLFSS 2027 font peser sur les ménages les plus modestes et sur les associations qui les accompagnent un effort disproportionné. Alors que s'ouvre le débat parlementaire, ALERTE appelle le gouvernement et les parlementaires à un choix politique clair : aucune économie budgétaire ne doit appauvrir davantage les plus pauvres ni désarmer celles et ceux qui les accompagnent.

Réuni ce 16 octobre avec l'ensemble de ses membres nationaux, et dans le prolongement de la mobilisation associative « *Et si on arrêta vraiment ?* », ALERTE rend publiques ses principales revendications sur le PLF et le PLFSS 2027, formule ses demandes immédiates au Parlement et ouvre une nouvelle étape : la préparation de cinq promesses républicaines contre la pauvreté, qui seront soumises aux candidates et candidats à l'élection présidentielle.

A. La pauvreté progresse, notre modèle social décroche

La pauvreté monétaire touche désormais 9,8 millions de personnes en France métropolitaine, soit 15,4 % de la population résidant en logement ordinaire. Elle atteint 22,4 % des enfants. Près de 3 millions de nos concitoyens sont en situation d'extrême pauvreté. Ces données ne couvrent pas toutes les réalités de l'exclusion, notamment les personnes sans domicile, les départements d'outre-mer, ou encore toutes les autres dimensions de la pauvreté, au-delà de la pauvreté monétaire : elles décrivent donc un plancher, non l'étendue complète de la crise sociale.

Dans le même temps, les prestations décrochent, l'accès aux droits reste trop souvent théorique, le non-recours se maintient à un niveau très élevé, l'accompagnement humain se raréfie et les inégalités territoriales s'accroissent.

La défiance grandit lorsque chacun a le sentiment de ne plus être protégé, ou d'être mis en concurrence avec plus pauvre que soi. Cette « concurrence des misères » abîme la cohésion nationale.

Les associations constituent l'un des derniers remparts contre les ruptures de droits, l'isolement, la faim, la rue et le décrochage. Or elles affrontent simultanément la hausse des



37 fédérations et associations nationales

Des collectifs inter-associatifs locaux

de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

besoins, l'augmentation de leurs charges, l'instabilité des financements et l'épuisement des professionnels et bénévoles. La mobilisation « *Et si on arrêtait vraiment ?* » ne traduit pas un repli corporatiste : elle alerte sur ce qui arriverait si ce maillage cédait.

Le Collectif ALERTE appelle à poursuivre cet élan afin que le gouvernement mesure l'ampleur des besoins sociaux et associatifs et apporte, dès le budget 2027, des réponses à la hauteur de l'urgence.

B. PLF–PLFSS 2027 : non aux économies qui appauvrissent !

ALERTE ne nie ni la contrainte pesant sur les finances publiques ni la nécessité d'évaluer l'efficacité de chaque dépense. Mais l'effort demandé n'est ni abstrait ni équitable lorsqu'il réduit le revenu disponible de familles modestes, restreint des parcours d'insertion ou fragilise les services d'accompagnement. **Un budget doit être jugé à l'aune de ses effets réels sur les conditions de vie**, non au regard de la seule stabilité de ses enveloppes globales.

1. Faire du logement un rempart, non une nouvelle source d'appauvrissement

Alors que le logement constitue le premier poste de dépense des ménages modestes et que 2,9 millions de personnes attendent un logement social, le PLF 2027 prévoit une baisse de 200 millions d'euros des aides personnelles au logement : leur montant passerait de 16,7 milliards d'euros consommés en 2025 à 16,5 milliards d'euros. Cet effort est demandé à des ménages qui disposent précisément des marges de manœuvre les plus faibles, dans un contexte où les loyers, l'énergie, les transports et les dépenses courantes continuent de peser lourdement sur les budgets.

Cette diminution résulterait notamment de trois choix contestables. Le gel des paramètres de revalorisation des APL procurerait à l'État une économie d'environ 100 millions d'euros, mais ferait décrocher les aides du coût réel du logement et de l'inflation. La suppression, effective depuis juillet 2026, des APL pour les étudiants étrangers extracommunautaires fragilise des jeunes déjà fortement exposés aux difficultés financières, affaiblit le modèle économique des associations qui les logent et nuit à l'attractivité de la France. Enfin, le délai de carence d'un an prévu par le PLFSS priverait temporairement d'aide des personnes résidant régulièrement en France au moment même où elles ont besoin de sécuriser leur accès au logement.

Ces économies sont aussi budgétairement incohérentes. En augmentant le risque d'impayés, de ruptures de logement et de recours à l'hébergement d'urgence, qui est un secteur déjà saturé et plus coûteux pour la collectivité. Elles peuvent déplacer la dépense plutôt que la réduire. Elles ouvrent, en outre, la voie à un allongement futur des délais de carence et installent une logique discriminatoire dans l'accès à un droit essentiel. **Le logement et l'accompagnement vers le logement devraient être un rempart contre la pauvreté, non une variable d'ajustement budgétaire.**



37 fédérations et associations nationales

Des collectifs inter-associatifs locaux

de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Au-delà des seules aides personnelles au logement, une politique cohérente doit agir simultanément sur l'hébergement, la production de logements accessibles, l'accompagnement des ménages et l'adaptation climatique. ALERTE porte cinq exigences pour restaurer cette continuité :

- **Sanctuariser le programme 177** et couvrir les surcoûts liés à l'inflation, au SMIC, à la fusion CHRS–CCN 66, à la taxe d'apprentissage et à la RGDU.
- **Rétablir la revalorisation des APL** et supprimer le délai de carence d'un an.
- **Restaurer les APL des étudiants extracommunautaires** et les ressources correspondantes des structures qui les accueillent.
- **Réengager directement l'État dans les aides à la pierre**, notamment outre-mer, sans détourner le FNAVDL de l'accompagnement des ménages précaires.
- **Financer l'adaptation climatique du logement** par la rénovation énergétique des parcs privé et social et un plan canicule pour l'hébergement et le logement social.

2. Refuser la baisse silencieuse des revenus et des droits familiaux

- **Prime d'activité** : le PLF 2027 retient une non-revalorisation exceptionnelle. Geler une prestation versée à des personnes qui travaillent mais disposent de revenus modestes revient à leur imposer une perte de pouvoir d'achat. ALERTE demande le maintien de sa revalorisation et une évaluation publique des effets du nouveau calcul du montant net social.
- **Prestations familiales** : leur maintien au niveau de 2026 représente une économie attendue de 500 millions d'euros. Cette mesure n'est pas encore détaillée dans le corps du PLFSS ; son incidence par type de famille doit être rendue publique et le gel abandonné.
- **Allocation de rentrée scolaire** : la trajectoire prévoit 600 millions d'euros d'économies sur une prestation qui bénéficie à plus de trois millions de familles et cinq millions d'enfants. Comme le montre l'étude de l'Observatoire Emmaüs des budgets contraints, cette réduction compromettrait la capacité de familles en situation de pauvreté à faire face aux dépenses scolaires. ALERTE demande l'abandon de cette économie, qui fragiliserait l'effectivité du droit à l'éducation.
- **Fonds national d'action sociale** : le ralentissement annoncé de 500 millions d'euros menace potentiellement les services aux familles, le soutien à la parentalité et l'accueil du jeune enfant, sans répartition documentée à ce stade.

3. Non à la préférence nationale à bas bruit

L'article 37 du PLFSS ne constitue pas seulement une économie sur les aides au logement et les prestations familiales. Il prévoit d'imposer à certains ressortissants étrangers une condition supplémentaire d'un an de résidence régulière pour accéder aux APL, à l'ALF, à l'ALS et à certaines prestations familiales. Cette restriction ne répond à aucun vide juridique : le droit en vigueur exige déjà que les personnes concernées résident en France et, pour les ressortissants étrangers, qu'elles y séjournent régulièrement. Elle créerait ainsi, entre des familles confrontées au même besoin, une différence de protection fondée sur l'ancienneté de leur présence en France.



37 fédérations et associations nationales

Des collectifs inter-associatifs locaux

de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Les conséquences seraient immédiates. Selon l'étude d'impact du gouvernement, **environ 25 000 ménages pourraient être privés temporairement d'aides au logement**, pour une économie estimée à 60 millions d'euros en année pleine. Ce délai interviendrait précisément au moment où l'installation dans un logement expose les ménages aux dépenses les plus lourdes et au risque d'impayé. Il toucherait également des prestations destinées aux enfants et pourrait notamment concerner des familles arrivées dans le cadre du regroupement familial. Or les prestations familiales ne constituent pas un avantage accessoire : elles contribuent directement à réduire la pauvreté des enfants et à permettre aux familles de faire face aux dépenses essentielles.

Au-delà de ses effets matériels, l'article 37 introduirait une rupture de principe. Depuis des décennies, notre protection sociale répond à la réalité des besoins, non à la nationalité ni à l'ancienneté de présence sur le territoire. Consacrer dans la loi une différence de traitement entre personnes résidant régulièrement en France et placées devant un même besoin installerait, à bas bruit, une logique de préférence nationale dans l'accès à la solidarité. Cette évolution heurterait les fondements de notre pacte républicain : égalité devant les droits, solidarité nationale, protection des familles et respect de la dignité, et soulèverait de sérieuses interrogations au regard de nos principes constitutionnels et de nos engagements européens.

Les prestations sociales ne sont ni des privilèges ni des faveurs accordées selon l'origine ou la durée de présence en France. Elles traduisent un choix collectif : garantir à toute personne confrontée à un besoin essentiel les conditions minimales d'une vie digne. Dans un contexte de progression de la pauvreté et de crise du logement, l'économie budgétaire recherchée ne saurait justifier d'accroître la précarité de familles en situation régulière ni d'affaiblir la protection de leurs enfants. ALERTE demande donc la suppression de l'article 37 et réaffirme que la solidarité ne se divise pas selon la nationalité.

4. Donner à l'insertion et à l'emploi les moyens des obligations imposées

Le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » recule de 407,44 millions d'euros, soit 5,92 %. La baisse atteint 12,60 % pour l'action consacrée au service public de l'emploi, 4,92 % pour l'inclusion dans l'emploi et 5,22 % pour l'insertion des jeunes. Au moment où la loi pour le plein emploi renforce les obligations des allocataires du RSA et élargit les publics suivis, **réduire les moyens disponibles a pour conséquence de transformer la promesse d'accompagnement en une logique de pointage tatillon des obligations** faites aux demandeurs, de contrôles et de sanctions pour tout manquement y compris pour des engagements mal connus par les allocataires parce que mal expliqués.

Pour l'insertion par l'activité économique, la sous-action concernée perd près de 97 millions d'euros selon le périmètre budgétaire du programme. Sur un périmètre différent, le Collectif IAE estime la baisse à environ 80 millions d'euros et alerte sur la possible suppression de 4 000 emplois en insertion, soit plus de 10 000 parcours non proposés. Ces chiffres doivent rester



37 fédérations et associations nationales

Des collectifs inter-associatifs locaux

de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

attribués à leurs auteurs, mais ils décrivent un risque tangible : sélectionner les personnes les plus proches de l'emploi et abandonner celles qui ont besoin d'un accompagnement plus long. Le PLFSS prévoit, en outre, de supprimer l'exonération de cotisations dont bénéficient plus de 200 ateliers et chantiers d'insertion publics, qui accompagnent plus de 9 000 personnes. Le surcoût est estimé à 15 millions d'euros par an. ALERTE demande le maintien de cette exonération et la suppression de l'article 5.

La pérennisation de l'expérimentation **Territoires zéro chômeur de longue durée** constitue également un enjeu majeur. En partant des compétences des personnes durablement privées d'emploi et des besoins non satisfaits des territoires, les entreprises à but d'emploi démontrent qu'il est possible de créer des emplois utiles, choisis et durables plutôt que de gérer l'exclusion. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'IAE, aux entreprises adaptées ou à l'emploi accompagné, mais à compléter la palette des réponses. ALERTE appelle donc à lui donner rapidement une assise législative pérenne, une visibilité financière pluriannuelle et les moyens de poursuivre son déploiement, sans mettre les dispositifs d'insertion en concurrence.

5. Préserver l'accompagnement, la prévention et l'égalité territoriale

La quasi-stabilité du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » masque des reculs ciblés. L'action « Pacte des solidarités » diminue de 17,04 millions d'euros, soit 6,42 %, sans ventilation suffisante pour mesurer les effets sur les contractualisations territoriales, l'accès aux droits, la domiciliation ou les dispositifs de prévention. Les crédits de la protection et de l'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables reculent de 6,2 millions d'euros, soit 1,5 %, alors même que les besoins augmentent.

L'augmentation de 24,36 millions d'euros de l'aide alimentaire doit être reconnue. Mais servir davantage de repas ne peut être l'horizon d'une politique de lutte contre la pauvreté. L'objectif doit rester que moins de personnes soient contraintes de recourir à l'aide alimentaire, grâce à des revenus suffisants, à l'accès effectif aux droits et à une alimentation digne et choisie.

- [Accéder aux propositions d'amendements sur le PLF 2027](#) (Mission Solidarité - Prog. 304)
- [Accéder aux propositions d'amendements sur le PLFSS 2027](#)

C. Les demandes immédiates du Collectif ALERTE

1. **Protéger le pouvoir d'achat des ménages modestes**, en maintenant la revalorisation de la prime d'activité et des prestations familiales, et en renonçant à la réduction de l'allocation de rentrée scolaire.
2. **Supprimer la condition d'un an de résidence régulière** pour l'accès aux prestations familiales et aux aides au logement prévue à l'article 37 du PLFSS.
3. **Rétablir les moyens de l'accompagnement vers l'emploi**, de l'IAE, des missions locales et de la formation ; maintenir l'exonération sociale des ateliers et chantiers d'insertion publics ;



37 fédérations et associations nationales

Des collectifs inter-associatifs locaux

de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

donner à Territoires zéro chômeur de longue durée une assise législative pérenne et une visibilité financière pluriannuelle.

4. **Faire du logement et de l'hébergement un rempart contre la pauvreté**, en sanctuarisant le programme 177, en revalorisant les APL, en supprimant les restrictions visant les ressortissants extracommunautaires et en réengageant directement l'État dans les aides à la pierre. Le FNAVDL doit rester consacré à l'accompagnement, tandis que la rénovation énergétique et l'adaptation aux canicules doivent être financées dans les parcs privé et social comme dans les structures d'hébergement.
5. **Garantir qu'aucune sanction liée au RSA ne prive une personne des moyens indispensables pour vivre** et subordonner toute sanction à la vérification d'un accompagnement effectif, adapté et accessible.
6. **Sécuriser les associations et les politiques territoriales de solidarité** par des financements prévisibles et pluriannuels, une transparence par dispositif et des indicateurs portant sur l'accès réel aux services.
7. **Faire de la protection de l'enfance une priorité effective**, en renforçant les contractualisations avec les départements, la prévention des violences, l'accompagnement des jeunes majeurs et la lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance.

D. De l'urgence budgétaire à un nouveau pacte social

Les arbitrages budgétaires de l'automne révèlent une question plus profonde : quelles protections la République garantit-elle réellement à chacun face à la pauvreté ? ALERTE veut placer cette question au cœur de la campagne présidentielle. La République sociale n'est pas une transaction opposant mécaniquement droits et devoirs ; elle est une obligation collective. Parce que chacun peut devenir vulnérable, chacun doit pouvoir compter sur des garanties essentielles à sa dignité et à son appartenance à la communauté nationale.

Cinq promesses républicaines pour 2027

1. **Un bouclier social pour assurer un revenu minimum digne à chacun.** Garantir à toute personne un plancher de ressources permettant de vivre et de se loger dignement, avec un repère fixé à 70 % du SMIC net pour une personne seule et une indexation empêchant tout nouveau décrochage. Ce complément différentiel serait versé automatiquement, sans fusionner les prestations ni remettre en cause la fonction propre des aides au logement, avec une clause « aucun perdant », un socle protégé des sanctions, l'ouverture aux jeunes majeurs et l'égalité d'accès pour les personnes résidant régulièrement en France.
2. **Sortir durablement de la pauvreté par le travail.** Rendre effectif le droit à l'emploi pour les personnes qui en sont durablement privées et faire en sorte que le travail permette réellement de sortir de la pauvreté. Cela suppose de programmer sur cinq ans des objectifs d'emploi, de formation et d'accompagnement, d'offrir à toute personne volontaire une solution adaptée, de créer des emplois utiles et dignes à partir des besoins des territoires, de sécuriser les transitions et d'agir sur les rémunérations, le temps partiel subi, la stabilité des contrats et les possibilités d'évolution.



37 fédérations et associations nationales

Des collectifs inter-associatifs locaux

de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

3. **Un accompagnement humain pour lutter contre l'isolement social.** Garantir à toute personne, sur chaque territoire, une présence humaine accessible qui écoute sa situation dans sa globalité, l'aide à faire valoir ses droits et organise, si nécessaire, un accompagnement social dans la durée. Sous la responsabilité de l'État, cette garantie doit s'appuyer sur les services publics, les collectivités, les organismes sociaux et les associations, assurer un premier accueil réellement accessible, prévenir le non-recours et les ruptures de droits, automatiser avec discernement et redonner du temps à la relation humaine.
4. **Permettre à chaque enfant de grandir sans que la pauvreté n'hypothèque son avenir.** Il s'agit de garantir à chaque enfant présent sur le territoire les conditions de vie, les droits et les services essentiels qui lui permettent de grandir dignement et de construire son avenir, quelle que soit la situation de sa famille. Une trajectoire nationale chiffrée devra articuler ressources des parents et réponses aux privations concrètes : accueil de qualité dès les 1 000 premiers jours, alimentation, santé, protection contre les violences, hébergement, école, mixité sociale, sport, culture, loisirs et vacances.
5. **Garantir à chacun les moyens d'affronter le défi climatique.** Les personnes en situation de pauvreté sont les plus exposées au changement climatique et les moins armées pour s'en protéger. La République doit leur garantir des conditions de vie protectrices, en agissant d'abord sur deux priorités : un logement autonome, décent, abordable, durable et adapté au froid comme aux fortes chaleurs ; un accès effectif aux soins de premier recours et à la prévention sur chaque territoire. La transition écologique doit réduire les inégalités, non les aggraver.

Dans les prochains mois, le Collectif ALERTE précisera les mesures, les garanties de financement et les indicateurs associés à chacune de ces cinq promesses. Il demandera à toutes les candidates et à tous les candidats à l'élection présidentielle de prendre position publiquement et de s'engager sur une trajectoire vérifiable de réduction de la pauvreté.

À propos du Collectif ALERTE

Créé en 1994, le Collectif ALERTE rassemble aujourd'hui 37 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ainsi que des collectifs inter-associatifs locaux. Ses membres interviennent dans des domaines complémentaires - hébergement et logement, accès aux droits, emploi et insertion, santé, alimentation, protection de l'enfance ou accompagnement des familles - et s'appuient sur l'expertise des personnes directement concernées par la pauvreté. ALERTE met en commun ces expériences de terrain pour documenter les effets concrets des politiques publiques, interpellier les pouvoirs publics et porter des propositions communes. Il défend une République sociale fondée sur la dignité, l'égalité d'accès aux droits et un accompagnement humain effectif, afin que la lutte contre la pauvreté structure durablement les choix budgétaires et le débat démocratique.



37 fédérations et associations nationales

Des collectifs inter-associatifs locaux

de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Contacts presse :

Uniopss/ALERTE : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

Uniopss/ALERTE : Charlotte Penot – 01 53 36 35 09 – cpenot@uniopss.asso.fr